



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 6 mai 2019



- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2019 à l'unanimité

- 1) Demande de subvention à la Région pour la rénovation des terrains de tennis
- 2) Autorisation d'Emprunt pour les travaux de la Salle Polyvalente et de Voirie
- 3) Arrêt des indemnités d'un élu et proposition de les verser au CCAS
- 4) Délégation du Conseil Municipal au Maire d'ester en justice
- 5) Convention de servitude avec BRL sur la parcelle AP 162
- 6) Règlement de service de l'aire de lavage pour les pulvérisateurs et machines à vendanger
- 7) ZAC « Cabrières » - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et de la concertation
- 8) ZAC « Cabrières » - Approbation du dossier de création. Prise en considération du processus environnemental
- 9) ZAC « Cabrières » - Choix de l'Aménageur - Approbation du traité définitif de concession d'aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORNEILHAN SÉANCE DU 6 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Corneilhan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOUNET PULLARA, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 avril 2019.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	17

Membres présents à la séance :

HUGOUNET PULLARA Isabelle, BLANC Gérard, BLANCAS PINO Dolores, BIGARI Dominique, DE NADAI Robert, GELLY Jean-François, MANEZ Javier, MARECHAL Daniel, MICHEL Alain, MICHEL Christophe, MOLINA Élodie, QUINARD William, RASPINI Élisabeth, GOURNAY Sylvie, BARBEZIER Ginette, TORTI Judith.

Absents excusés : MARCHAND CAMILLERI Delphine a donné pouvoir à MARECHAL Daniel,

Absents: GARRIGOS Béatrix, , MUNOZ Patricia

Secrétaire de Séance nommé : BIGARI Dominique



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

1. Demande de subvention à la Région pour la rénovation des terrains de tennis

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, le conseil municipal :

Approuve le projet des travaux de rénovation des terrains de tennis et de son mode de financement, Autorise le Maire à solliciter une demande de subvention à la Région Occitanie.

2. Autorisation d'Emprunt pour les travaux de la Salle Polyvalente et de Voirie

Après en avoir délibéré, A la Majorité des voix, 15 POUR et 2 ABSTENTIONS, le conseil municipal :
Approuve la proposition de la Caisse d'Épargne pour un emprunt de 200 000 € sur 15 ans à échéance trimestrielle au taux fixe de 1,55%.

3. Arrêt des indemnités d'un élu et proposition de les verser au CCAS

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, le conseil municipal :

Approuve l'arrêt des indemnités d'une conseillère municipale et de verser les montants correspondant au Centre Communal d'Action Sociale.

4. Délégation du Conseil Municipal au Maire d'ester en justice

Après en avoir délibéré, à la Majorité des voix, 13 POUR et 4 CONTRE, le conseil municipal :
Délègue au Maire le pouvoir d'ester en justice jusqu'à la fin du mandat.

5. Délégation du Conseil Municipal au Maire d'ester en justice pour l'affaire QUIJADA

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité le conseil municipal :

Autorise le Maire à intenter une action en justice dans l'affaire QUIJADA.

6. Convention de servitude avec BRL sur la parcelle AP 162

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, le conseil municipal :

Autorise le Maire à régulariser la convention de servitude auprès d'un notaire.

7. Règlement de service de l'aire de lavage pour les pulvérisateurs et machines à vendanger

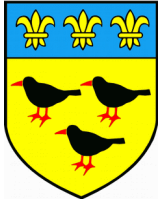
Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, le conseil municipal :

Approuve le règlement de service de l'aire de lavage.

8. ZAC « Cabrières » - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et de la concertation

Après en avoir délibéré, A la majorité des voix, 14 POUR et 3 CONTRE, le conseil municipal :
Approuve les conclusions du rapport et le bilan définitif de la concertation préalable à la création de la ZAC « Cabrières ».

Autorise Mme le Maire à poursuivre la procédure de cette Z.A.C.



Département de l'Hérault
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Commune de Corneilhan

9. ZAC « Cabrières » - Approbation du dossier de création. Prise en considération du processus environnemental

Après en avoir délibéré, A la majorité des voix, 14 POUR et 3 CONTRE, le conseil municipal :
Décide de créer une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de la construction de bâtiments à usage d'habitation
Dit que le projet a pris en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, la synthèse de la participation du public et les préoccupations environnementales.
Dit que les règles d'urbanisme contenues dans le périmètre de la Z.A.C résulteront de celles découlant du règlement des futures zones « I-AUz », « Nf », « Nj » et « Nz » du P.L.U dont le projet a été arrêté en date du 10 septembre 2018 et dont la révision doit être prochainement approuvée.
Dit que Mme le maire est autorisée à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme.

10. ZAC « Cabrières » - Choix de l'Aménageur - Approbation du traité définitif de concession d'aménagement

Après en avoir délibéré, A la majorité des voix, 14 POUR et 3 CONTRE, le conseil municipal :
APPROUVE le choix de la commission et désigne la Société BUESA ESTEVE PROMOTION en qualité d'aménageur de la ZAC « Cabrières»,
AUTORISE Mme le Maire à signer le traité définitif de concession d'aménagement de la ZAC « Cabrières».

Madame le Maire précise que les documents annexes (conventions, plans,...) sont consultables sur demande auprès des services administratifs.

Le Maire

Isabelle Hugounet Pullara